

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS D'HURIEL**  
**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL**  
**Réunion du 9 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Sauvier, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 2 avril 2025

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C, CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., GRIDAINE P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J., CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), PENAUD JP. (pouvoir à S. BOUTET), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT),

**Vote des taxes directes**

Le Président explique que la séance sera consacrée en partie au vote du budget 2025. Ce vote nécessite au préalable de prendre une décision sur les taux de taxes directes. Il propose de les reconduire à l'identique en 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'adopter les taux de taxes suivants :

- Taxe foncière foncier bâti : 3,01 %
- Taxe foncière non bâti : 6,31 %
- Taxe d'habitation : 4,42 %
- CFE : 27,56 %

Pour copie conforme,  
Huriel, le 11 avril 2025  
Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

